

# Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 457f06

Tel: +33 3 88 41 31 93

Fax : +33 3 90 21 41 34

pace.com@coe.int

internet: www.coe.int/press



COUNCIL OF EUROPE  
CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## Le Président de l'APCE demande au Président Kaczynski de retirer sa proposition de rétablir la peine de mort

Strasbourg, 03.08.2006 - Dans une lettre adressée au Président de la Pologne, Lech Kaczynski, le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), René van der Linden, a fait part de son profond désarroi face à la proposition de rétablir la peine de mort en Europe. Il s'exprime en ces termes :

« L'abolition de la peine de mort dans toutes les circonstances est au cœur de l'action du Conseil de l'Europe. En effet, la création d'un espace dont la peine de mort est *de facto* bannie dans tous nos 46 Etats membres – de l'Islande, à l'Ouest, à Vladivostok, à l'Est, et de la Norvège, au Nord, au Sud-Est de la Turquie – est l'une des plus grandes conquêtes de notre Organisation.

L'Assemblée parlementaire, en particulier, qui réunit des représentants démocratiquement élus de toute l'Europe, est depuis toujours en première ligne de cette campagne. Depuis de nombreuses années nous posons l'abolition de la peine de mort comme condition fondamentale à l'adhésion de nouveaux Etats membres au Conseil de l'Europe.

La peine capitale n'a, à notre sens, pas sa place dans le système de justice pénale d'un pays moderne et civilisé. Suggérer que son rétablissement puisse d'une manière ou d'une autre être une avancée positive est une attaque qui atteint directement nos valeurs communes, fondées sur le respect de la dignité humaine fondamentale de toute personne. Le rétablissement de la peine de mort serait un acte sérieusement rétrograde dans l'instauration d'un espace paneuropéen de respect de la démocratie, des droits de l'homme et de la prééminence du droit.

Le rétablissement de la peine de mort constituerait en particulier une violation flagrante des obligations souscrites par les pays au titre de la Convention européenne des Droits de l'Homme qui consacre les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. Sa réintroduction serait donc totalement incompatible avec l'appartenance à notre Organisation.

Je peux vous assurer que, compte tenu de l'extrême gravité de cette question, l'Assemblée parlementaire continuera à suivre la situation de très près.

J'espère que, face à ces inquiétudes, vous jugerez bon de revoir votre position et de retirer votre proposition ».

L'Assemblée comprend 315 membres issus des parlements nationaux des 46 Etats membres.

Président : René van der Linden (Pays-Bas, PPE/DC) - Secrétaire Général de l'Assemblée : Mateo Sorinas.

Groupes politiques : SOC (Groupe Socialiste) ; PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen) ; ADLE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe) ; GDE (Groupe des Démocrates européens) ; GUE (Groupe pour la Gauche unitaire européenne).